

Par courriel : nancy.bernier@menv.gouv.qc.ca

Québec, le 9 mai 2005

Madame Nancy Bernier
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage
Évaluation environnementale
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

Madame,

Lors de l'audience publique, il a été mentionné que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne possédait pas de lignes directrices pour encadrer les impacts sonores attribuables à la circulation (DT2, p. 109).

1. Quel est le cadre sur lequel le Ministère s'appuie pour évaluer les impacts des projets sur le climat sonore et pour prendre des décisions à cet égard?
2. Comment s'applique-t-il dans le cas présentement à l'étude?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

